

**Centre Communal d'Action Sociale**

**RAPPORT  
D'ORIENTATIONS  
BUDGÉTAIRES**

**ANNÉE 2026**

**Conseil d'administration du vendredi 17 avril 2026**



# Sommaire

**Préambule ..... page 5**

## **Contexte général**

Contexte à l'échelle nationale..... page 7

Contexte à l'échelle locale ..... page 8

Les missions du Centre Communal d'Action Sociale ..... page 9

## **Situation et orientations budgétaires**

**Bilan 2020 – 2025 ..... page 11**

**Orientations budgétaires 2026 ..... page 13**



# Préambule

La loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les collectivités territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans un délai de dix semaines qui précède l'examen du budget. Cette formalité s'impose donc aux Centres Communaux d'Action Sociale des communes concernées.

L'article L.2312-1 du CGCT, modifié par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) accentue l'information des administrateurs. Désormais le Débat d'Orientations Budgétaires s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), élaboré sous la responsabilité du Président du CCAS, portant notamment sur les grandes orientations budgétaires.

Ce rapport précise les enjeux de la stratégie financière et les priorités de l'action du CCAS pour le prochain exercice budgétaire et a pour objet de faciliter le débat sur les orientations budgétaires de l'année à venir.

Ce débat ne doit pas seulement avoir lieu dans les 10 semaines précédant le vote du budget, il doit en outre être pris acte par une délibération spécifique, à savoir un vote du conseil d'administration.

Le présent rapport sera mis en ligne sur le site internet de la commune, conformément à la réglementation en vigueur.



# Contexte à l'échelle nationale

En 2024, la croissance économique française s'est établie à **+1,1 % du PIB**. En 2025, elle atteint **+0,9 %**, selon les dernières estimations disponibles. Pour 2026, le ministère de l'Économie anticipe une progression de l'activité de **+0,5 %**. (Sources : Insee, 2026 ; Direction générale du Trésor, 2026.)

Quelques données issues dans le rapport de l'observatoire des inégalités publié en décembre 2025 :  
En France :

- 5,4 millions de personnes pauvres en 2023 (seuil de 50 % avec 1 073€ par mois pour une personne seule), soit 8,4 % de la population ;
- 24 % de la population n'a pas les moyens financiers de partir en vacances une semaine dans l'année ;
- 12 % de la population n'a pas les moyens financiers de chauffer suffisamment son logement ;
- En 2023 selon l'INSEE : 36.1 % des chômeurs, 34.3 % de familles monoparentales sont exposés à la pauvreté,
- Près d'1 personne pauvre sur 2 a moins de 30 ans ;

En Auvergne-Rhône-Alpes :

- 12.7 % de la population est pauvre ;
- 4 habitants pauvres sur 10 résident dans les métropoles ;

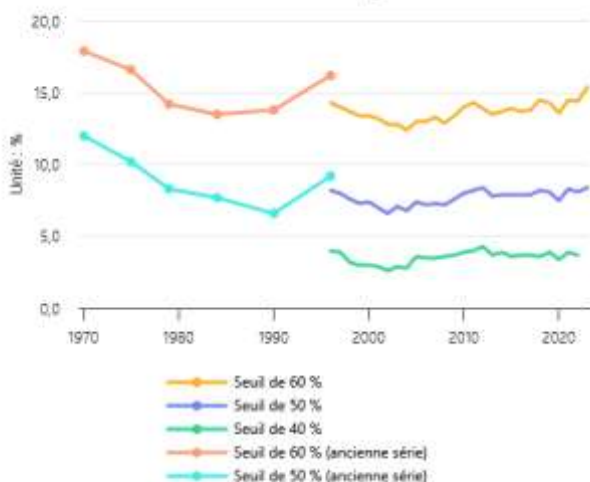
## Combien de pauvres en France ?

|                           | Seuil de pauvreté en euros par mois | Nombre de personnes pauvres | Taux de pauvreté en % |
|---------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| Seuil de pauvreté de 40 % | 859                                 | 2,6 millions                | 4,1                   |
| Seuil de pauvreté de 50 % | 1 073                               | 5,4 millions                | 8,4                   |
| Seuil de pauvreté de 60 % | 1 288                               | 9,8 millions                | 15,4                  |

**Lecture :** si l'on fixe le seuil de pauvreté à 50 % du niveau de vie médian (1 073 euros par mois pour une personne seule), 5,4 millions de personnes sont pauvres, soit 8,4 % de la population.

**Source :** Insee - Données 2023 - © Observatoire des inégalités

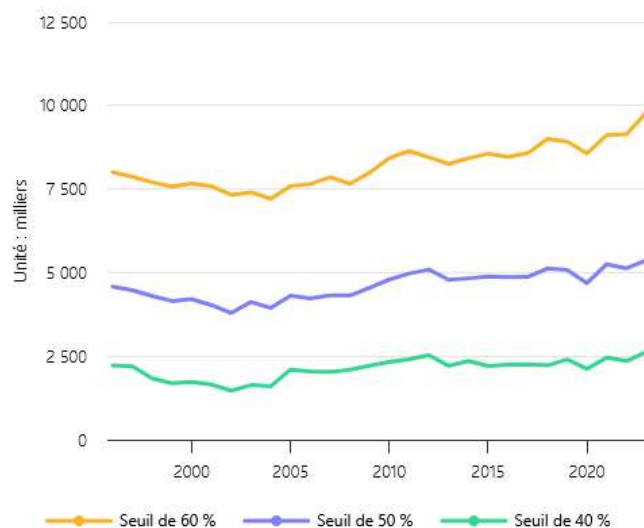
### Évolution du taux de pauvreté



**Lecture :** en 2023, 8,4 % de la population vit sous le seuil de pauvreté fixé à 50 % du niveau de vie médian.

**Source :** Insee - © Observatoire des inégalités

### Évolution du nombre de personnes pauvres

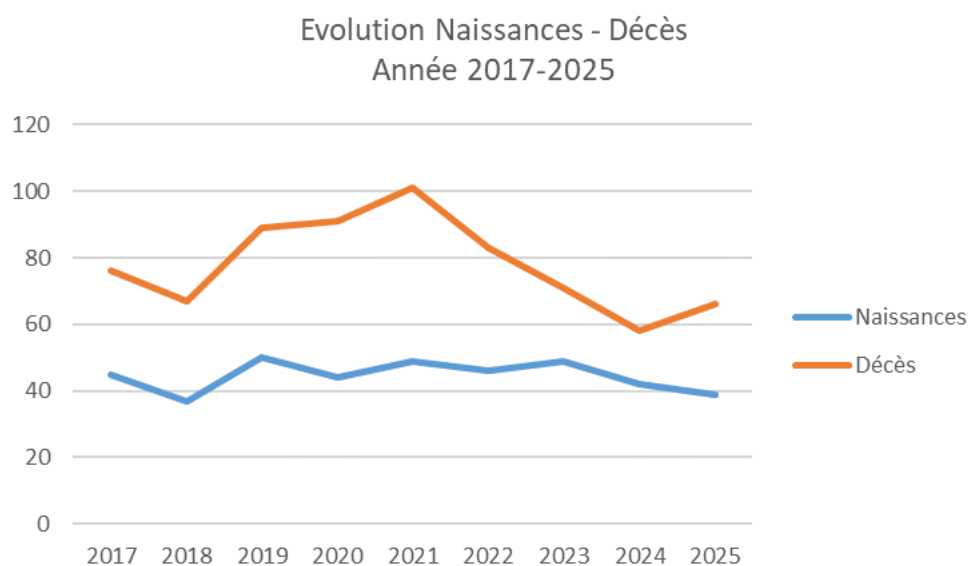


**Lecture :** en 2023, 5,4 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté fixé à 50 % du niveau de vie médian.

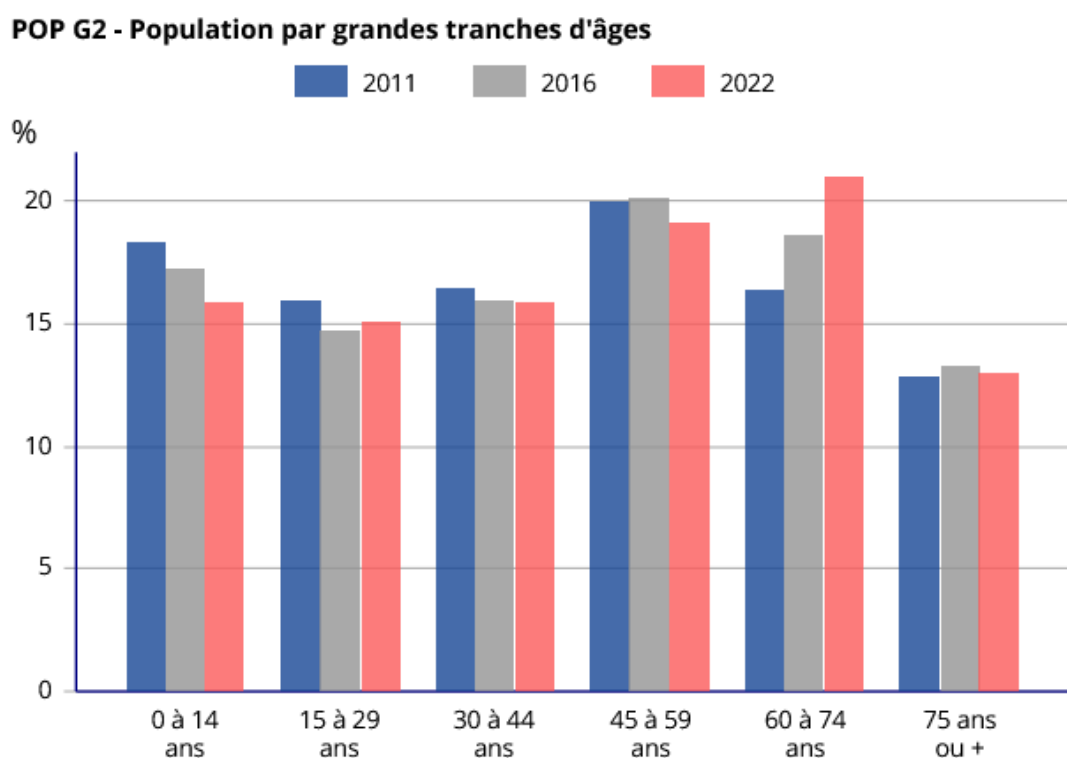
**Source :** Insee - © Observatoire des inégalités

# Contexte local

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la population totale légale de Thizy les Bourgs est de 5 877 habitants.



La répartition de la population par tranche d'âge faite selon les données INSEE connue jusqu'en 2022 est la suivante :



Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

Quelques données issues des relevés INSEE :

### Revenus et pauvreté :

#### REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2021

| Indicateur sur les ménages fiscaux                                | 2021   |
|---|--------|
| Nombre de ménages fiscaux   | 2 463  |
| Nombre de personnes dans les ménages fiscaux                      | 5 381  |
| Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros) | 21 160 |
| Part des ménages fiscaux imposés (en %)                           | 44     |

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2024.

La médiane du revenu disponible de la commune est de 21 160 € contre 24 480 € à l'échelle du Département et 23 800 € à l'échelle de la Région.

### Composition des familles

#### FAM T3 - Composition des familles

| Type de famille                | 2011         | %            | 2016         | %            | 2022         | %            |
|--------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Ensemble</b>                | <b>1 710</b> | <b>100,0</b> | <b>1 563</b> | <b>100,0</b> | <b>1 523</b> | <b>100,0</b> |
| <b>Couples avec enfant(s)</b>  | <b>731</b>   | <b>42,7</b>  | <b>680</b>   | <b>43,5</b>  | <b>566</b>   | <b>37,2</b>  |
| <b>Familles monoparentales</b> | <b>183</b>   | <b>10,7</b>  | <b>193</b>   | <b>12,3</b>  | <b>220</b>   | <b>14,5</b>  |
| Hommes seuls avec enfant(s)    | 32           | 1,9          | 63           | 4,0          | 45           | 3,0          |
| Femmes seules avec enfant(s)   | 152          | 8,9          | 130          | 8,3          | 175          | 11,5         |
| <b>Couples sans enfant</b>     | <b>796</b>   | <b>46,5</b>  | <b>690</b>   | <b>44,2</b>  | <b>736</b>   | <b>48,4</b>  |

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025.

Constat est fait d'une hausse progressive de familles monoparentales, majoritairement des femmes, ainsi qu'une baisse du nombre de couples avec enfants.

# Les missions du C.C.A.S.

Le Centre Communal d'Action Sociale met en œuvre la politique sociale déterminée par la loi et par les élus. Il assure ses missions obligatoires, définies par la loi, et des missions facultatives que son conseil d'administration définit chaque année.

Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence.

Au titre des missions obligatoires, on retrouve notamment l'envoi des demandes d'aides sociales (Personnes âgées et/ou handicapées) et des dossiers d'obligations alimentaires au service instructeur du Département du Rhône, la gestion du fichier des personnes vulnérables avec le « Plan Canicule » ainsi que les demandes de domiciliation.

S'agissant des missions facultatives, le CCAS intervient auprès des familles via les assistantes sociales du Département du Rhône (mise en place de l'épicerie sociale, prise en charge partielle de factures d'énergie...) ou en direct par le biais de secours d'urgence avec la mise en place d'aides remboursables ou non.

Il organise chaque année, dans chacune des communes déléguées, un repas à destination des aînés ainsi qu'une cérémonie d'accueil des nouveau-nés et des nouveaux arrivants.

En 2025, le CCAS de la commune de Thizy les Bourgs a instruit ou émis son avis sur :

- Demandes d'aides sociales légales : 17 dossiers
- Demandes d'aides sociales facultatives : 6 dossiers
- Domiciliations : 15 dossiers valides sur l'année
- Demandes d'épicerie sociale : 124 demandes dont 56 renouvellements
- Téléassistance : 11 dossiers

# Situation budgétaire 2025

## Bilan 2020 - 2025

### ↳ Section de fonctionnement

#### Les dépenses (Prévisionnel)

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT                    | 2020                | 2021                | 2022               | 2023               | 2024               | 2025               |
|---|---------------------|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| 011 - Charges à caractère général             | 70 130,89 €         | 59 407,58 €         | 19 440,77 €        | 22 666,74 €        | 25 744,25 €        | 24 463,67 €        |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés | 54 310,00 €         | 15 368,85 €         | 819,98 €           | - €                | - €                | - €                |
| 014 - Atténuations de produits                | - €                 | - €                 | - €                | - €                | - €                | - €                |
| 65 - Autres charges de gestion courante       | 12 578,73 €         | 29 459,14 €         | 12 767,65 €        | 12 543,66 €        | 12 171,78 €        | 15 204,24 €        |
| 66 - Charges financières                      | - €                 | - €                 | - €                | - €                | - €                | - €                |
| 67 - Charges exceptionnelles                  | - €                 | - €                 | - €                | - €                | 525,90 €           | - €                |
| 68 - Dotations aux provisions                 | - €                 | - €                 | - €                | - €                | - €                | - €                |
| <b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>                 | <b>137 019,62 €</b> | <b>104 235,57 €</b> | <b>33 028,40 €</b> | <b>35 210,40 €</b> | <b>38 441,93 €</b> | <b>39 667,91 €</b> |
| 042 - Opération d'ordre                       | 320,00 €            | 12 975,19 €         | 55,39 €            | 121,39 €           | 121,39 €           | 683,25 €           |
| <b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>                 | <b>320,00 €</b>     | <b>12 975,19 €</b>  | <b>55,39 €</b>     | <b>121,39 €</b>    | <b>121,39 €</b>    | <b>683,25 €</b>    |

|  |                     |                     |                    |                    |                    |                    |
|--|---------------------|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| <b>TOTAL DEPENSE DE FONCTIONNEMENT</b> | <b>137 339,62 €</b> | <b>117 210,76 €</b> | <b>33 083,79 €</b> | <b>35 331,79 €</b> | <b>38 563,32 €</b> | <b>40 351,16 €</b> |
|--|---------------------|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|

#### ↳ Chapitre 011 : Charges à caractère général

Ce chapitre comptabilise les dépenses :

- d'organisation des repas des anciens dans chacune des communes déléguées ;
- la réception en l'honneur des nouveau-nés et des nouveaux arrivants ;
- les frais d'entretien et de gestion du patrimoine forestier par l'Office National des Forêts.

#### ↳ Chapitre 012 : Charges de personnel

Le CCAS n'a pas de charges de personnel. Aucun agent n'est affecté au CCAS directement.

La personne en charge du suivi administratif et comptable de la structure est agent de la commune.

#### ↳ Chapitre 65 : Charges de gestion courantes

Dans le cadre de ses missions facultatives, le CCAS alloue des aides aux particuliers :

- pour le paiement de leurs dettes (principalement de la dette énergétique) : 1 483,68 € ;
- pour la souscription d'un système de téléalarme (55 € par dossier) : 605 € (soit 11 dossiers en 2025).

Le CCAS a fait également le choix depuis 2016 de remettre à chaque famille, présente à la cérémonie d'accueil des nouveau-nés, des bons d'achat valables dans les commerces locaux. La valeur de ces bons a été revue à la hausse par le nouveau conseil d'administration et portée à 100 euros en 2024.

Pour 2025, l'enveloppe s'est élevée à 1 335 €.

- les subventions de fonctionnement : 11 780,56 €

La commission administrative renouvelle chaque année son engagement auprès des associations d'aides à domicile présentes sur le territoire (La Nouvelle Aide - 3500€ et Calypso - 1400€) ainsi que pour l'Epicerie Sociale (5380.56€) et Les Restaurants du Cœur (1500€) par le versement d'une subvention de fonctionnement.

## Les recettes (Prévisionnel)

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT                               | 2020                | 2021                | 2022              | 2023               | 2024              | 2025               |
|--|---------------------|---------------------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
| 70- Produits des services, du domaine et ventes diverses | 118 847,70 €        | 111 036,55 €        | 1 321,89 €        | 18 055,90 €        | - €               | 41,00 €            |
| 75- Autres produits de gestion courante                  | 2 493,33 €          | 2 503,66 €          | 2 572,02 €        | 2 681,64 €         | 2 893,53 €        | 52 773,38 €        |
| 76- Produits financiers                                  | 472,50 €            | 472,50 €            | - €               | - €                | - €               |                    |
| 77- Produits exceptionnels                               | 721,42 €            | 12 675,00 €         | 185,70 €          | 976,02 €           | 491,00 €          | 450,00 €           |
| <b>TOTAL RECETTES REELLES</b>                            | <b>122 534,95 €</b> | <b>126 687,71 €</b> | <b>4 079,61 €</b> | <b>21 713,56 €</b> | <b>3 384,53 €</b> | <b>53 264,38 €</b> |
| 042 - Opération d'ordre                                  |                     |                     |                   |                    |                   | 111,86 €           |
| <b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>                            | <b>- €</b>          | <b>- €</b>          | <b>- €</b>        | <b>- €</b>         | <b>- €</b>        | <b>111,86 €</b>    |

|                                     |                     |                     |                   |                    |                   |                    |
|-------------------------------------|---------------------|---------------------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
| <b>TOTAL RECETTE FONCTIONNEMENT</b> | <b>122 534,95 €</b> | <b>126 687,71 €</b> | <b>4 079,61 €</b> | <b>21 713,56 €</b> | <b>3 384,53 €</b> | <b>53 376,24 €</b> |
|-------------------------------------|---------------------|---------------------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|

### ↳ Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et vente diverses

Ce chapitre comptabilise principalement les recettes relatives à la vente de bois. En 2025, il n'y a pas de vente de bois mais un remboursement du service foncier pour la vente Thomas Christian.

Pour 2026, l'ONF a informé le CCAS qu'aucune vente de bois n'était envisagée.

### ↳ Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Ce chapitre comptabilise les encaissements de fermages (2 503 €) et taxes liés à la location des terres agricoles ainsi que la régularisation comptable des dons (270 €).

On constate également sur ce chapitre la subvention d'équilibre versée par le budget principal. En 2025, cette subvention s'élève à 50 000 €.

### ↳ Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Ce chapitre comptabilise les éventuels dégrèvements fonciers ou les produits de cession.

## ↳ Section d'investissement

Cette section budgétaire n'est pas très active. Il y a cependant des travaux de plantations d'arbres en cours sur certaines parcelles : la somme de 13 690,49 € a été versée à l'ONF en 2025 pour la plantation de feuillus (chênes chevelus).

L'ONF a informé le CCAS qu'aucune nouvelle plantation n'aurait lieu en 2026.

Les prévisions budgétaires sont le reflet de l'excédent de la section qui est reporté chaque année (pour les recettes) avec une prévision fictive de dépenses permettant ainsi l'équilibre budgétaire.

## ↳ Résultat de l'exercice 2025 (Prévision)

Lors de la rédaction de ce rapport d'orientation budgétaire, les résultats définitifs ne sont pas encore validés par la DGFIP et voté par le conseil d'administration.

| <b>Thizy-les-Bourgs</b>                           |                    |
|---|--------------------|
| <b>Budget CCAS</b>                                |                    |
| Recettes de fonctionnement 2025 (A)               | 53 376,24          |
| Dépenses de fonctionnement 2025 (B)               | 40 351,16          |
| Solde des réalisations de l'exercice 2025 (C=A-B) | 13 025,08          |
| Résultat de fonctionnement antérieur 002 (D)      | - 36 730,03        |
| <b>Résultat de clôture (E=C+D)</b>                | <b>- 23 704,95</b> |

|   |                  |
|---|------------------|
| Recettes d'investissement 2025            | 683,25           |
| Dépenses d'investissement 2025            | 13 802,35        |
| Solde des réalisations de l'exercice 2025 | - 13 119,10      |
| Résultat d'investissement antérieur 001   | 61 595,91        |
| <b>Résultat de clôture</b>                | <b>48 476,81</b> |

|                                |          |
|--------------------------------|----------|
| Restes à réaliser recettes     | -        |
| Restes à réaliser dépenses     | -        |
| <b>Solde restes à réaliser</b> | <b>-</b> |

|   |                    |
|---|--------------------|
| <b>Résultat de fonctionnement 002</b>               | <b>- 23 704,95</b> |
| <b>Résultat d'investissement 001</b>                | <b>48 476,81</b>   |
| <b>Couverture du besoin d'investissement (1068)</b> | <b>-</b>           |

Le constat pour cette année et probablement les années à venir est le suivant :

Pour la section de fonctionnement :

Les dépenses engagées par le CCAS étant plus élevées que les recettes, cette section à vocation à avoir un résultat déficitaire d'année en année qui sera moindre en fonction des éventuelles coupes de bois programmées.

Afin de respecter l'équilibre budgétaire lors de l'élaboration du budget, il conviendra chaque année d'inscrire une subvention d'équilibre émanant du budget principal. Pour 2026, cette subvention fera l'objet d'un mandatement réel car la trésorerie actuelle ne sera pas en mesure de faire face aux dépenses. Elle a été estimée à 61 926 € afin de combler le déficit antérieur, les dépenses et le peu de recettes propres.

Pour la section d'investissement :

Cette section est actuellement excédentaire et est amenée à le rester du fait qu'il n'y ait pas, pour le moment, de gros projets.

# Orientations budgétaires 2026

## Proposition de budget 2026 avec reprise anticipée des résultats

| Thizy-les-Bourgs                                  |                  |                  |  |
|---|------------------|------------------|--|
| Budget CCAS                                       |                  |                  |  |
| Section de fonctionnement                         |                  |                  |  |
| Dépenses  |                  | Recettes         |  |
| Chapitre  | Montant          | Montant          | Chapitre   |
| 011- Charges à caractère général                  | 25 430,00        |                  | 70- Produits des services, du domaine et ventes diverses |
| 65- Autres charges de gestion courante            | 15 600,00        | 64 856,35        | 75- Autres produits de gestion courante                  |
| 66- charges financières                           |                  |                  | 77- Produits exceptionnels                               |
| 67- charges spécifiques                           |                  |                  |  |
| 042- Opérations d'ordre entre section             | 121,40           |                  | 042- Opérations d'ordre entre section                    |
| 002- Résultat de fonctionnement reporté (déficit) | 23 704,95        | -                | 002- Résultat de fonctionnement reporté (excédent)       |
| <b>Total des dépenses de fonctionnement</b>       | <b>64 856,35</b> | <b>64 856,35</b> | <b>Total des recettes de fonctionnement</b>              |

| Section d'investissement                         |                 |                  |   |
|--|-----------------|------------------|---|
| Dépenses   |                 | Recettes         |   |
| Chapitre   | Montant         | Montant          | Chapitre  |
| 20- Immobilisations incorporelles                | -               |                  |   |
| 21- Immobilisations corporelles                  | 1 000,00        |                  | 10- Dotations, fonds divers et réserves           |
| 16- Emprunts et dettes assimilées                |                 |                  | 16- Emprunts et dettes assimilées                 |
| 040- Opérations d'ordre entre section            |                 | 121,40           | 040- Opérations d'ordre entre section             |
| 001- Résultat d'investissement reporté (déficit) | -               | 48 476,81        | 001- Résultat d'investissement reporté (excédent) |
| <b>Total des dépenses d'investissement</b>       | <b>1 000,00</b> | <b>48 598,21</b> | <b>Total des recettes d'investissement</b>        |

### ↳ Section de fonctionnement - Dépenses

#### Aides facultatives aux administrés :

Le dispositif d'aide aux administrés est reconduit selon les mêmes conditions, à savoir, orientation des administrés vers les assistantes sociales du Département du Rhône afin d'établir un dossier reprenant la situation du foyer et les besoins de soutien afin d'envisager une orientation vers l'épicerie sociale ou encore une participation financière pour les factures d'énergie...

Il est également prévu, au cours de l'année, de travailler à l'élaboration d'un règlement intérieur destiné à encadrer l'attribution des aides facultatives.

#### Gestion du patrimoine forestier :

Chaque année, l'Office National des Forêts (organisme en charge de la gestion du patrimoine forestier) fait parvenir un programme de travaux. Il conviendra d'inscrire les crédits nécessaires à la programmation 2026 (aucun travaux envisagé).

#### Téléassistance :

Reconduction du dispositif d'aide dans les mêmes conditions, à savoir, versement de l'aide sur prestation du contrat de souscription d'un abonnement à la téléalarme.

Il est également prévu que cette subvention soit encadrée dans le cadre de l'élaboration d'un règlement intérieur, qui viendra préciser les modalités d'attribution des aides facultatives.

#### Subventions de fonctionnement :

Chaque année, le CCAS verse une subvention de fonctionnement aux services d'aides à domicile présents sur le territoire (La Nouvelle Aide et Calypso) ainsi qu'une participation financière à l'épicerie sociale et au Restaurants du Cœur. Ces financements seront évoqués plus en détail en conseil d'administration.

#### Cérémonie d'accueil des nouveau-nés et des nouveaux arrivants :

Le CCAS organise chaque année une cérémonie d'accueil des nouveau-nés au cours de laquelle les familles présentes se voient remettre des bons d'achat valables dans les commerces locaux. Ce dispositif reste maintenu. La valeur des bons d'achat remis aux familles a été revue et fixée à 100 euros. Pour 2026, la cérémonie a concerné les familles ayant eu un enfant en 2025.

Les nouveaux arrivants sont reçus en même temps et se voient remettre un cadeau. En 2025 une bouteille de sirop Crozet, en 2026 un pot de miel de Marnand.

### **Repas des anciens :**

Reconduction du repas des anciens organisé, chaque année, dans chacune des communes déléguées.

### **↳ Section de fonctionnement - Recettes**

Pour l'années 2026, la principale recette du CCAS reste la subvention d'équilibre versée par le budget principal ( $\pm 58$  k€), il y aura également le produit des locations des terres agricoles (fermages et taxes pour environ 2 800€) et une vente de bois par l'ONF dont le produit sera reversé déduction faite des frais de coupe ( $\pm 4 300$  €).

### **↳ Section d'investissement**

Pour 2026, le CCAS de Thizy les Bourgs n'a pas pour projet d'investir.

Cette section fait ressortir un excédent de l'exercice de 2025 à hauteur de 48 476,81 € qui provient d'une vente ancienne d'obligations assimilables du Trésor.